

Orvault, le 26 mars 2020,



Association loi 1901
agrée au titre de
l'Education Populaire

f e r m e de la B u g a l l i è r e

**Centre
Socioculturel
de la Bugallière**
10 rue du Pont-Marchand
44700 ORVAULT
☎ 02 40 63 44 45
csc.bug@orange.fr

Bonjour à toutes et tous,

Pour faire suite à notre courrier du 18 mars 2020, dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales, le Conseil d'Administration du 25 mars 2020, a pris, en concertation avec le Comité Social & Economique, les décisions suivantes :

1. Le maintien du salaire pour l'ensemble des salariés de l'Association pour la période du 16 mars au 30 avril 2020 pour lesquels l'Association a pris la décision du chômage partiel (que ce soit sur la totalité ou une partie des heures contractuelles).
Toutefois, pour des raisons administratives, les salaires des mois de mars et d'avril seront rémunérés sur les heures effectives ou normalement travaillées (le mois de mars compte 4 semaines d'activités, le mois d'avril 3 semaines) ; le lissage de salaire sera donc temporairement supprimé (pour les salariés concernés sur cette question). Il est bien évident que les régularisations seront effectuées à posteriori.
Passée cette date du 30 avril, des décisions nouvelles seront à prendre en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales et nous vous tiendrons bien évidemment informés de celles-ci.
2. Pour les salariés dont le temps de travail a été maintenu (sous la forme du télétravail), la décision du 18 mars est étendue jusqu'au 24 avril (fin de la période des vacances de printemps). Il est demandé à chacun des salariés concernés de poser sur cette période l'équivalent de 6 journées de congés. L'organisation est confiée à Thomas CRENN. Nous tenons à souligner que cette demande est facilitée puisque déjà acceptée par les salariés et les représentants du personnel, dans une logique de concertation et de prise en compte de la situation inédite que nous subissons.
Toutefois, une exception à cette demande est validée pour la personne en charge de la mise en forme du Troëne, pour maintenir une publication numérique de notre journal de quartier pendant les vacances de printemps. Les congés restant à prendre pour ce salarié pourront se décaler sur la période d'été.
3. Le Conseil d'Administration a également validé à l'unanimité la proposition des salariés d'organiser un accueil téléphonique dans les locaux du Centre Socioculturel (qui reste fermé au public) à partir du jeudi 26 mars :



Association loi 1901
agrée au titre de
l'Education Populaire

f e r m e de la B u g a l l i è r e

- a. Du lundi au vendredi, de 14 heures à 16 heures pour favoriser les liens d'entraide et de solidarités entre les habitants qui en ont le besoin et les habitants volontaires qui se sont manifestés. Ces permanences s'organiseront par roulement.
- b. Sur des permanences restant à définir pour organiser des assistances numériques en fonction des besoins des habitants. Celles-ci seront coordonnées par un salarié avec l'implication des bénévoles du « numérique »

Il est demandé à Thomas CRENN de privilégier tant que possible la présence d'un seul salarié dans les locaux du Centre Socioculturel et de prévoir toutes les mesures de précaution pour garantir la sécurité des salariés concernés par ces permanences ainsi que de prévoir les attestations légales de déplacement pour raisons professionnelles.

Pour des questions administratives, les bulletins de paie vous seront adressés par mail (au plus tard le 31 mars prochain). Les salaires seront versés, comme habituellement, aux alentours du 28 mars.

Pour finir, nous souhaitons affirmer l'intérêt que nous avons à nous investir dans cette association. Nous sommes habitants du quartier, bénévoles, et prenons plaisir à nous investir. Cet investissement est motivé par des valeurs qui nous rassemblent : du lien social, de la proximité, un accès aux loisirs pour tous, des liens intergénérationnels et une vie de quartier pour favoriser le bien vivre ensemble.

Ces valeurs sont bien évidemment partagées mais vous les faites vivre au quotidien, vous mettez en pratique un projet associatif (dénommé Projet Social) qui peut paraître théorique mais qui se décline tellement bien dans vos pratiques au quotidien. Nous sommes et restons convaincus de l'intérêt d'un fonctionnement associatif se basant sur les principes et les notions de l'Education Populaire.

C'est souvent dans les moments difficiles, douloureux qu'on se donne l'occasion de se dire les choses. Et c'est dans cet instant pénible et déplaisant pour tous que nous profitons de l'occasion de vous affirmer que nous sommes fiers de faire partie de cette équipe.

Prenez soin de vous, de vos familles, de vos proches, de vos voisins.

Pour le Conseil d'Administration
Alain Le Ny
Catherine Pinal
Jacotte Richard
Co-responsables associatifs

**Centre
Socioculturel
de la Bugallière**
10 rue du Pont-Marchand
44700 ORVAULT
☎ 02 40 63 44 45
csc.bug@orange.fr